

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

001176

Paris, le 03 NOV. 2011

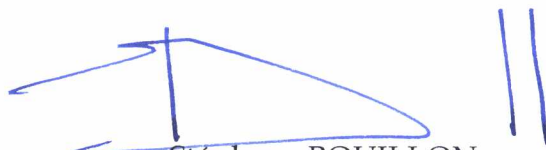
Monsieur le Président,

Votre fédération a bien voulu participer à la réunion de concertation du lundi 26 septembre 2011, présidée par Monsieur Claude GUEANT, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et Monsieur Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, et qui concernait votre profession.

Je vous en remercie et vous en transmets, en pièce jointe, le relevé de conclusions.

Par ailleurs, j'ai demandé à mes services, en liaison avec ceux du ministère chargé du tourisme et de l'artisanat, d'examiner les mesures complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires et de vous associer à ces travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Stéphane BOUILLON

*Monsieur Jean Claude FRANCON
Président de la Fédération Nationale
des Taxis Indépendants
139, rue Baraban
69300 LYON*

Réunion de bilan du protocole d'accord du 28 mai 2008 relatif à l'évolution de la profession de taxi

Lundi 26 septembre 2011
Salon Erignac

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

MM. Claude GUEANT, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, ont réuni, le 26 septembre 2011, l'ensemble des représentants des organisations professionnelles signataires du protocole d'accord du 28 mai 2008, ainsi que ceux de la fédération nationale des taxis et de la chambre nationale syndicale des entreprises de remise et de tourisme.

Le ministre de l'intérieur a rappelé que 22 des 25 engagements du protocole avaient été réalisés ou mis en œuvre. Cette démarche traduit une modernisation de la profession de taxi et l'esprit de responsabilité des organisations signataires du protocole.

Suite à ce bilan favorable, le ministre de l'Intérieur a annoncé plusieurs mesures :

- le report de la date-butoir du 31 décembre 2011 pour acquérir les nouveaux équipements spéciaux (le lumineux vert/rouge et l'imprimante permettant la facture automatisée) : ceux-ci ne seront obligatoires que sur les véhicules neufs acquis à compter du 1^{er} janvier 2012, ce qui est plus conforme à la logique économique des entreprises de ce secteur ;
- l'obligation d'afficher une signalétique indiquant clairement le régime juridique sous lequel l'activité de transport se fait afin de favoriser l'efficacité des contrôles ;
- l'adaptation du régime des voitures de tourisme avec chauffeur, afin d'éviter toute forme de concurrence déloyale à l'égard des taxis.

Le secrétaire d'État chargé du tourisme a détaillé les projets de modifications réglementaires concernant les voitures de tourisme avec chauffeur :

- un renforcement des exigences relatives aux véhicules qui devront justifier d'un critère de puissance minimale fixé à 88 KW (soit environ 120 CV) ;
- l'obligation de disposer d'une preuve de la réservation préalable, afin de faciliter le contrôle des forces de l'ordre ;

- l'instauration d'un nouveau motif de radiation par Atout France fondé sur l'emploi de conducteurs ne disposant pas de cartes professionnelles, ainsi que l'impossibilité pour tout exploitant radié de déposer une nouvelle demande d'immatriculation pendant un délai maximal de 6 mois.

L'ensemble des textes nécessaires à ces dispositions seront publiés très rapidement.

Dans un second temps, les ministres se sont également engagés sur des mesures complémentaires.

Le secrétaire d'État chargé du tourisme a souhaité que se poursuive la réflexion sur les autres conditions d'exercice des voitures de tourisme avec chauffeur, s'agissant en particulier de l'encadrement de la publicité, des conditions d'accès à la profession ou des modalités de la réservation préalable.

Le ministre de l'Intérieur a ouvert plusieurs pistes de travail et de réflexion :

- le lancement d'une concertation dans les prochains mois sur l'organisation économique de la profession ;
- l'examen, avec la préfecture de police de Paris, de la réouverture de la voie réservée sur l'autoroute A1, combinée avec la neutralisation d'une voie sur le boulevard périphérique extérieur ;
- l'amélioration de la prise en charge des clients dans les aéroports, en fonction du type de transport de personnes ;
- la généralisation du paiement par carte bancaire des courses de taxis ;
- l'expérimentation de tarifs forfaitaires de taxis, sur le trajet Roissy-Villepinte et éventuellement sur le trajet Roissy-Le Bourget.